



71 boulevard de Brandebourg
94200 IVY SUR SEINE
01 89 38 50 04

Email : amae.mutuelle@gmail.com

Site internet : www.amae-mutuelle.fr

Bulletin d'informations n°9 Destiné à nos adhérent.es Décembre 2023

Les cotisations à la mutuelle :

Les cotisations sont en pourcentage du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) qui évolue chaque année. Il est fixé par le gouvernement dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Pour mémoire, le PMSS était en 2023 à 3666€ et pour 2024, il sera à 3864€.

En 2024 les cotisations vont donc augmenter de 5,4 %.

Nouveau tableau de cotisations

PMSS = 3864 €

2 adhérents d'avant le
01/07/2014 et

Famille d'avant le
01/07/2014 et

9 tranches	Revenus mensuels	Adhérent		1 Adhérent + 1 enfant		1 Adhérent + 2 enfants et plus	
		en % PMSS	en €* €	en % PMSS	en €* €	en % PMSS	en €* €
1	<= 1000 €	1,78%	68,78 €	3,20%	123,65 €	4,86%	187,79 €
2	1001 à 1250€	2,51%	96,99 €	4,67%	180,45 €	6,83%	263,91 €
3	1251 à 1500€	2,70%	104,33 €	4,94%	190,88 €	7,33%	283,23 €
4	1501 à 1750€	2,93%	113,22 €	5,36%	207,11 €	8,06%	311,44 €
5	1751 à 2000€	3,08%	119,01 €	5,67%	219,09 €	8,64%	333,85 €
6	2001 à 2250€	3,31%	127,90 €	6,13%	236,86 €	9,38%	362,44 €
7	2251 à 2500€	3,51%	135,63 €	6,49%	250,77 €	10,03%	387,56 €
8	2501 à 2750€	3,70%	142,97 €	6,83%	263,91 €	10,57%	408,42 €
9	> 2750€	3,85%	148,76 €	7,10%	274,34 €	11,15%	430,84 €

Points principaux du Compte rendu de l'Assemblée générale de septembre 2023

Cette AG a été précédée d'une formation qui a permis aux délégués de parfaire leurs connaissances sur le fonctionnement de l'association (AMAE) et sur les garanties et le fonctionnement de la mutuelle (MH). Elle nous a fait prendre conscience que le contrat de groupe est un outil important pour négocier avec Malakoff Humanis, et que l'AMAE joue un vrai rôle de médiateur lorsque nos adhérent.es ont un problème.

André Momein, le président a ouvert la séance :

Nos inquiétudes sont fortes concernant l'avenir de la santé publique. On attend toujours la relocalisation de la fabrication de médicaments en France et des financements pour la recherche médicale. Le désert médical ne concerne plus seulement les zones rurales mais aussi les villes (y compris à Paris). Le pouvoir d'achat des retraités baisse. La Sécurité Sociale se désengage des remboursements pour les mettre à la charge des complémentaires santé : c'est une façon d'alléger le déficit du budget de l'Etat, mais cela entraînera des augmentations de nos cotisations à la mutuelle, alors que nous préférierions une prise en charge totale des soins par la Sécurité Sociale.

Le débat qui a suivi a mis en cause la gestion uniquement comptable des ARS (Agences Régionales de Santé), une bureaucratie qui se développe au détriment de la prise en compte des problèmes de santé, et un désintérêt des syndicats au sujet de ces problèmes. Il y a aussi l'influence déterminante des laboratoires pharmaceutiques qui pèsent lourdement. La privatisation des hôpitaux publics est peut-être pour bientôt.

Vie de notre association

Au 31 décembre 2022, l'AMAE compte 762 adhérent.es

Les délégué.es ont approuvé à l'unanimité l'activité du Conseil d'administration et du Bureau. Les orientations votées à l'AG précédente ont pratiquement toutes été réalisées.

Quelques points à souligner :

Nous avons des adhérent.es non retraité.es à qui nous demandons les avis d'imposition tous les ans (fin août, début septembre). Pour les retraité.es, un avis d'imposition est demandé au bout d'un an de revenus de retraite pour fixer définitivement la tranche de cotisation

La cotisation à l'AMAE reste fixée à 15€ par an, le virement doit être fait après le 1er janvier et si vous faites un chèque, il sera décompté en janvier.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de votre identité, par email. Vous êtes informés que dans le cadre de la fiabilisation et de l'enrichissement de nos bases de données, au moyen d'un processus sécurisé de mutualisation des données, vos données relatives aux adresses électroniques et postale personnelles pourront être partagées entre l'AMAE et Malakoff Humanis.

Notre contrat avec Malakoff Humanis (MH)

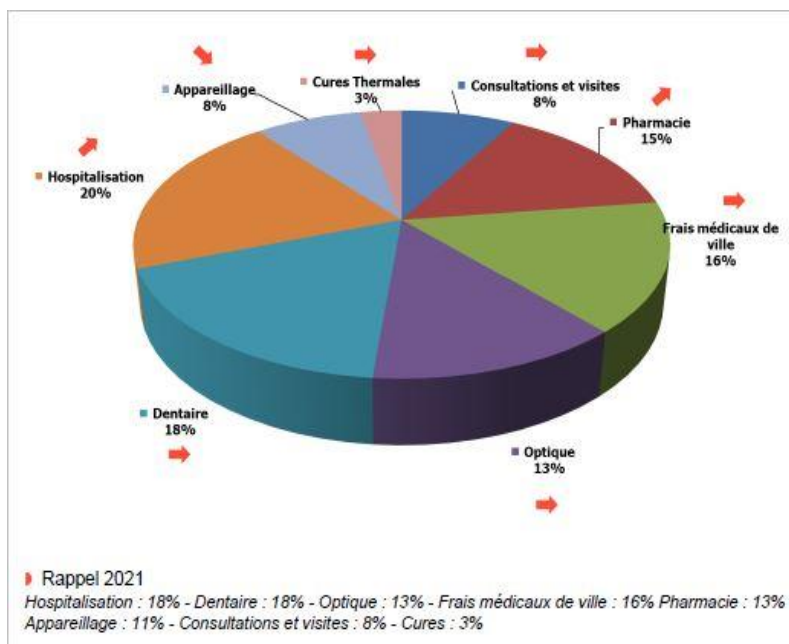
Les représentants de Malakoff Humanis nous ont présenté le compte de résultats 2022 et le prévisionnel 2023 pour la santé.

Au 31 décembre 2022, 839 bénéficiaires sont couverts par le contrat, nombre en légère hausse par rapport à 2021.

Le résultat 2022 est déficitaire : les prestations ont augmenté plus fortement (+5,5%) que les cotisations (+1,4%). Il faut savoir que ces dernières sont soumises à une taxe de l'Etat de 13,7% et aux frais de gestion de MH de 10% avant de servir aux remboursements. **Exemple : pour 100 € de cotisation, il restera 76,30 € disponibles pour les prestations.**

Cette dérive des dépenses n'est pas un cas isolé chez MH. Il y a globalement une augmentation des dépenses de santé qui n'avait pas été prévue et dont les causes sont multiples. Il est de plus en plus difficile d'anticiper le futur. D'abord MH pensait qu'après la hausse des dépenses liée au rattrapage des soins après le covid en 2021, la consommation médicale retrouverait un niveau habituel en 2022. Or les dépenses restent élevées.

Notre consommation médicale en 2022 (Source Malakoff Humanis)



Il faut aussi tenir compte de l'inflation, du vieillissement de la population, des décisions gouvernementales qui entraînent un transfert estimé à 500M€ (au lieu de 300M€ d'abord annoncé) des dépenses de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé (par exemple augmentation du ticket modérateur dans les soins dentaires).

Nous avons exprimé notre satisfaction du passage de la gestion au centre de Chambéry.

Suite à un questionnement sur la téléconsultation, il apparaît que dans certaines circonstances, c'est une solution qui apporte du confort.

Pour Rappel : le Ticket Modérateur (TM) est la différence entre la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BR ou BRSS) et le remboursement effectif de la Sécurité Sociale (RSS). Les dépassements d'honoraires sont égaux aux Frais Réels (FR) appelé aussi Dépense Engagée (DE) moins la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BR ou BRSS) et à rapprocher des taux liés à notre contrat (voir les exemples de remboursements sur notre site internet)

PROPOSITION D'ÉVOLUTION EN 2024

Au vu des résultats partiels de 2023 plutôt satisfaisants, la cotisation pour 2024 a été limitée à l'évolution du PMSS comme dit plus haut.

100% santé ou reste à charge 0€ (RAC 0)

Ce dispositif, dont la mise en place s'est faite par étapes entre janvier 2019 et janvier 2021, permet le remboursement intégral de certains équipements, aux caractéristiques définies, dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audition. La prise en charge est partagée entre la Sécurité sociale qui a augmenté ses bases de remboursement, les complémentaires santé mais aussi les professionnels dont les prix ont été limités. Nous nous étions interrogés dans le bulletin n°3 de novembre 2019 quant à son impact sur le comportement des assurés et sur l'équilibre financier des mutuelles.

Présenté comme une avancée sociale par le gouvernement, le 100% santé a-t-il favorisé l'accès au soin ? Jusqu'alors ces postes de dépense généraient des restes à charge importants.

La Cour des comptes dans un bilan de juillet 2022 constate « des résultats inégaux selon les secteurs, positif pour les soins dentaires et les audioprothèses, en retrait pour l'optique ».

La réforme paraît aussi avoir contribué à la hausse du nombre de patient.es qui ont eu recours à des prothèses auditives.

Malakoff Humanis dans la présentation des comptes de résultats 2022 confirme tout à fait ce bilan :

En dentaire, le RAC 0 a été retenu dans 68% des 523 actes. 41% sur 55 actes en audioprothèses mais seulement 13% en optique pour les verres.

Tous les professionnels **ont l'obligation** de remettre un devis qui propose, à côté d'autres offres, un équipement qui réponde aux normes du RAC 0, de sorte que l'assuré.e puisse opérer un choix éclairé.

Ce dispositif n'est pas « **gratuit** » comme tendent à le faire oublier les nombreuses publicités sur le sujet. Certes l'assuré.e ne paie rien au moment de son achat mais ne soyons pas dupes. D'abord il/elle doit avoir une complémentaire santé proposant un contrat de santé responsable. Ensuite, c'est une prestation qui impacte le résultat des comptes de la Sécurité sociale et des complémentaires santé et donc les cotisations.

En fait le coût de cette réforme est difficile actuellement à connaître selon la Cour des comptes. Pour l'assurance maladie les dépenses seraient inférieures aux prévisions tandis que les complémentaires affirment être pénalisées. Un élargissement de cette mesure serait à l'étude.

Bilan de l'AG

André Momein décide de quitter ses responsabilités de président. Il part sereinement sans aucune inquiétude quant à l'avenir de notre association.

Il a été à l'initiative de la création de ce contrat groupe avec d'autres militant.es et ça a été un véritable challenge. L'objectif était de permettre à nos adhérent.es de **se soigner selon leurs besoins et de cotiser selon leurs moyens**.

Aujourd'hui, grâce à la persévérance des administrateurs-trices, car nos relations avec Malakoff Humanis n'ont pas toujours été faciles, nous avons réussi à proposer une mutuelle, certes atypique, mais construite sur des valeurs mutualistes et de solidarité, permettant à nos collègues retraité.es et autres, quel que soit leur revenu (en particulier les petits revenus) d'avoir une mutuelle et ainsi de pouvoir accéder aux soins dont ils ont besoin. Il a été mis en place le droit aux adhérent.es de s'exprimer, d'avoir une gestion démocratique et une vraie solidarité qui passent par une cotisation en fonction du montant des pensions.

Un nouveau bureau a été élu. C'est Monique Huguet qui prend le poste de présidente, Philippe Dormagen reste secrétaire et Jean-Luc Revel devient trésorier.

Nous continuerons à développer et à assurer l'avenir de l'AMAE.

Toutes les affiliées et tous les affiliés MH peuvent bénéficier de MALAKOFF HUMANIS ASSISTANCE. Les prestations sont assurées par AUXIA Assistance, c'est une partie de nos cotisations qui finance cette assurance. (Voir encadrés).

Ils peuvent aussi demander l'accompagnement social (Voir encadrés).

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Vous pouvez bénéficier de services dédiés, ou d'aides individuelles qui répondent à vos problématiques, autour de 5 thématiques : le handicap, les aidants, le cancer, le bien vieillir et les fragilités sociales.

Contactez les conseillers en prestations sociales de la Ligne Mission Ecoute Conseil Orientation au : **3996**

(Service gratuit + prix d'un appel local)

Pour plus de détails :

https://www.amae-mutuelle.fr/wp-content/uploads/2023/03/Brochure_AS_Retraites_Mutualistes_MH-2023.pdf

MALAKOFF HUMANIS ASSISTANCE

OBJECTIF : rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès.

Recherche téléphonique d'intervenants médicaux – Ambulance – Conseils médicaux – Démarches administratives et sociales – Aide-ménagère – Présence d'un proche au domicile – Garde d'un ascendant à charge ou vivant au domicile – Prise en charge des enfants – Garde des enfants – Garde des petits enfants – Transfert des enfants – Conduite des enfants à l'école – Livraison des médicaments – téléconsultation médicale.

Ce service est à votre disposition du lundi au samedi de 8 h à 20 h (hors jours fériés) au : **09 79 99 03 03**. Identifiez-vous en annonçant le n° de contrat 753734.

Pour plus de détails : https://www.amae-mutuelle.fr/wp-content/uploads/2023/10/MHP-10666-2002_flyer-assistance-sante-753734-VF.pdf

Les numéros de téléphone

AMAE : 01.89.38.50.04

Malakoff Humanis : 03.80.28.25.53